



**COMMUNE DE NOYAREY**

Hôtel de VILLE  
38360 NOYAREY

À l'attention de M. CHARBIT

C O N T R Ô L E  
T E C H N I Q U E  
C O N S T R U C T I O N



## **RAPPORT DE VERIFICATION REGLEMENTAIRE APRES TRAVAUX**

**CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE**

**38 NOYAREY**

N° DE CLIENT : 31274201

N° DE CONVENTION : 8U50130640

CHRONO : 85

DATE : 04/03/2016

VOTRE INTERLOCUTEUR APAVE : Gaël CORDIER



Accréditation : COFRAC Inspection  
n° 03-0902

Liste des sites accrédités et portées  
disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

**Agence de Grenoble**  
16 avenue de Grugliasco  
BP 148  
38431 ECHIROLLES CEDEX  
Tél. : 04 76 33 33 33 - Fax : 04 76 22 73 31  
[www.apave.com](http://www.apave.com)

**CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE**

LIEU : 38 NOYAREY

PHASE PROJET : Réception

DATE DE FIN DE VERIFICATION : 03/03/2016

DESTINATAIRES EN COPIE : GUILLAUME GIROD ARCHITECTURE

MISSIONS SEI	VERIFICATIONS	INTERVENANTS
<b>SEI</b>		
Sécurité incendie	<input checked="" type="checkbox"/>	Yves BILLET Gaël CORDIER

Le Chargé d'Affaire

ORIGINAL SIGNE

Ce rapport a été validé par :

Gaël CORDIER

## SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT .....	4
2. CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS .....	4
3. REGLEMENTATION APPLICABLE .....	4
4. COMMENTAIRES RELATIFS AU DÉROULEMENT DE LA VÉRIFICATION .....	4
5. DESCRIPTION DES AVIS .....	4
6. LISTE DES AVIS DE NON CONFORMITÉ .....	5
7. AVIS DU VÉRIFICATEUR .....	8
8. MATÉRIEL DE MESURE ET D'ESSAI UTILISÉ .....	32
9. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS .....	33

## 1. OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport concerne les vérifications réglementaires ayant pour objet de fournir après travaux un avis sur la conformité au règlement de sécurité contre le risque d'incendie et de panique dans le cadre de l'opération suivante :  
CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE - 38 NOYAREY -

## 2. CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Classement : ERP de 3ème catégorie de type L / N  
Selon calcul d'effectif, voir vérification de catégorie C.

## 3. REGLEMENTATION APPLICABLE

### 3.1. Dispositions applicables

Arrêté modifié du 25 Juin 1980

### 3.2. Compléments du référentiel

- Référence du Permis de Construire : PC 038 281 13 20001
- Date de dépôt de PC : 04/01/2013
- Date d'obtention du PC : 04/04/2013
- Exigences particulières annexées : Sans objet.
- Avis de la Commission de Sécurité du : 21/06/2013

## 4. COMMENTAIRES RELATIFS AU DÉROULEMENT DE LA VÉRIFICATION

néant

## 5. DESCRIPTION DES AVIS

Nos avis sont donnés sous la forme suivante :

C - Conforme : les ouvrages vérifiés sont conformes aux dispositions réglementaires décrites dans l'article.

NC - Non Conforme : les avis NC sont délivrés lors du constat d'écart entre les exigences réglementaires et les travaux réalisés. Ils correspondent également à des prestations non achevées dont l'évaluation ne peut de fait pas être réalisée ou en l'absence d'un ou plusieurs documents justificatifs destinés au maître d'ouvrage.

SO - Sans Objet : les avis SO sont émis lorsque l'établissement n'est pas concerné par certaines dispositions ou lorsqu'il ne comprend pas d'installations techniques mentionnées dans le règlement de sécurité. Le vérificateur peut regrouper plusieurs articles, voire des sous-sections, sections ou chapitres sur une seule ligne lorsque les dispositions qui y sont visées sont sans objet.

HM - L'indication HM s'applique aux articles du règlement dont la vérification n'a pas été confiée à l'organisme agréé.

PM - L'indication PM s'applique aux articles du règlement qui ne nécessitent pas d'évaluation de conformité dans le cadre de la mission en cours.

## 6. LISTE DES AVIS DE NON CONFORMITÉ

### CO 2

- 8 VRD non terminés.  
Préciser l'implantation des bornes fixes.  
Préciser les zones accessibles aux engins de secours.  
Nous transmettre la fiche technique des bornes rétractables par clef triangle.

### CO 20

#### 40 D - MOREL :

Bardage ALCOA REYNOBOND - en référence à l'avis technique §2.21 préciser la finition posée et la réaction au feu correspondante. Nous transmettre le PV de réaction au feu correspondant.  
Par ailleurs l'avis technique est périmé.

Bardage ETERNIT NATURA - nous transmettre le PV de réaction au feu du parement.

F : Isolant ROCKWOOL laine de roche A1.

### CO 24

#### 51 COGNE-MARION / MIB / JACQUET / BDS :

Nous transmettre les PV de résistance au feu des cloisons plaques de plâtre.  
Attestations de l'électricien et du plombier à nous transmettre pour le calfeutrement des parois après passage de leurs réseaux.  
Des calfeuttements ne sont pas traités (non exhaustif) : bureau / loges notamment.  
Calfeutrer les ouvertures entre local CTA et grande salle (au-dessus des gaines de ventilation).  
Le PV PREMDOR PREMAFEU EI30 nous a été transmis, toutefois le plan de localisation ne mentionne pas que les portes régie R+1 / entre salle et hall / entre vestiaire et hall / bureau / office (notées portes CF 1h mais pas de PV correspondant) / entre circulation loges et salle sont concernées. Par ailleurs les jeux de fonctionnement de la porte Moi-17 à va-et-vient entre office et bar sont trop importants.

### CO 26

- 53 Recoupement du plénum de la grande salle (> 300m<sup>2</sup>) par un écran M0 ou PF 1/4h non réalisé.

### CO 28 §1

#### 24 D :

COGNE MARION / MIB - encoffrement CF 2h des conduits de ventilation cheminant dans le grand local rangement - PV de résistance au feu à nous transmettre. Reboucher la traversée de cette gaine par la canalisation électrique.

PV de résistance au feu de la trappe entre locaux rangement et CTA à nous transmettre (attention au sens d'ouverture / attention au CF 1h à minima). Trappe non installée.

PM : demande de dérogation concernant l'absence de sas du grand rangement acceptée.  
Grand local rangement CF 2h.  
Bloc-portes MALERBA M602LH EI60

### CO 28 §2

#### 25 D :

COGNE-MARION : Les cloisons entre réserves R+1 et la grande salle et la régie n'étaient pas CF 1h (1 parement par face sans que les 2 parements soient des BA 18). Il nous a été indiqué que cette cloison a été reprise : nous transmettre les informations techniques permettant de justifier le CF 1h.  
Ces cloisons ne sont pas toute hauteur - exigence d'un plafond CF 1h :  
- plafond plaque de plâtre sur les locaux rangement R+1 (2 plaques) - nature et PV de résistance au feu à transmettre - par ailleurs ce plafond a été découpé,  
- régie R+1 - le plafond en dalles n'est pas surmonté d'un plafond CF : défavorable.  
Local TGBT : traversées de réseaux non calfeutrés.  
Dans les loges les parements en plaque de plâtre n'étaient pas toute hauteur - pas de confirmation de reprise.

MIB : Portes PREMDOR PREMAFEU EI 30 pour le local ménage. Sur votre plan de localisation les portes des réserves R+1 / des loges / du local technique ne sont pas identifiées comme faisant objet du PV : nous transmettre le PV concerné.  
Pas de ferme-portes sur les locaux de stockage de part et d'autre de la régie.

BONNETTE - la porte poubelles ne se ferme pas correctement.

F : BONNETTE - portes MALERBA M301L EI30 (TGBT / petit local rangement / local poubelles).

#### CO 35

145 Une fosse de rétention des eaux pluviales est creusée en façade Nord : la largeur de dégagement depuis la salle est conservée. Toutefois la pente des talus est proche voire dépasse les 45° (pas de coupe transmise) et de l'eau pourra être stockée : il convient à notre sens de la ceinturer par une clôture.

Les VRD ne sont pas terminés, pouvant perturber l'évacuation extérieure.

#### CO 46

33 Contrôle d'accès SALTO - dans le sens de l'évacuation l'appui sur la poignée déverrouille la porte - OK.

Prendre garde toutefois à ne pas équiper la porte entre hall et grande salle, côté salle.

#### CO60

114 ERP à simple RDC avec un nombre adapté de dégagements praticables de plain-pied. Toutefois les VRD ne sont pas terminés, limitant le nombre de sorties praticables.

#### AM3

50 D : Réaction au feu du voile noir dans éléments menuisés non précisée.

Panneaux 3 plis 19mm LALLIARD BOIS MONTAGEPLATTE - pas de PV de réaction au feu M1 associé transmis.

Préciser la réaction au feu du voile noir sous plaque de plâtre perforée dans le hall - PV de réaction au feu à transmettre.

F : Sol coulé sur béton.

Panneaux MDF 16mm FINSA MDF MEDILAND M1 B-s2,d0 sur support béton armé A1 et lame d'air fermée.

#### AM4

48 D : Panneaux 3 plis 19mm LALLIARD BOIS MONTAGEPLATTE - pas de PV de réaction au feu M1 associé à ces panneaux transmis.

PV de réaction au feu du voile noir à transmettre.

Cabines de sanitaires M2 - aucun PV de réaction au feu transmis.

F : Paroi verticale plaque de plâtre / faïence.

Panneaux stratifiés POLYREY PANOPREY STANDARD M2.

Panneaux MDF 16mm FINSA MDF MEDILAND M1 B-s2,d0 sur béton armé A1 et lame d'air fermée.

#### AM5

52 D :

PVs de réaction au feu à transmettre :

Plafond en dalles démontable.

Plafonds rayonnants.

Plafond de la salle en bois 3 plis 19mm - pas de PV transmis associé à ces panneaux 3 plis justifiant la réaction au feu M1.

Voile noir dans éléments menuisés.

PM :

Plafond plaque de plâtre.

#### AM7

55 D : Nous transmettre le PV de réaction au feu du sol souple.

PM : Sol coulé sur béton / carrelage.

#### AM8

49 D :

Nous transmettre le PV de réaction au feu des isolants ci-après :

- dans cloison plaque de plâtre,
- sous doublages acoustiques menuisés et sur plafonds menuisé,
- plafonds rayonnants avec isolant laine de roche.

PM :

Isolant ROCKACIER A1 sur bac acier.

Isolant polyuréthane sur dalle béton.

Plaque de plâtre 13mm sur isolant PSE.

Il nous a été confirmé par MIB qu'il n'y a pas d'isolant ouate de cellulose, lequel était décrit au CCTP.

DF 3

- 116 JACQUET - L'arrêt de la CTA depuis le CMSI à partir de la commande de désenfumage est prévu - non testé.

DF 7

- 34 D : Nous transmettre les certificats de conformité des châssis de désenfumage (GLASSLAM RPT VEC BT60).  
Nous transmettre les certificats précisant les surfaces utiles de ces châssis.  
Désenfumage prévu commandé depuis le CMSI - non testé.  
Il nous semble que les boîtiers de commande et de réarmement du désenfumage, actuellement dans le local TGBT, devraient se trouver dans la ZF concernée et donc la grande salle.

PM : Prévus en DCE - salle de 413m<sup>2</sup> devant offrir 2,1m<sup>2</sup> de SUE (1/200e) : prévu 3,54m<sup>2</sup> d'extraction en façade Sud et l'identique en aménée d'air en façade Nord.

CH11

- 29 D - BONNETTE : Une barre anti-panique doit être prévue sur la porte de la sous-station.  
TDMI / BONNETTE : VB et VH non protégées par grilles.  
Absence de bac de rétention.  
ZEBRA 3 - préciser la nature du fluide primaire (vapeur ou eau surchauffé haute température ?).  
Nous confirmer les hypothèses qui nous avaient été indiquées au DCE : puissance 180 kW, primaire 120°C.  
Préciser l'emplacement et la nature de la coupure extérieure du fluide primaire.

F : Porte ouvrant dans le sens de la sortie.  
Coupure extérieure électricité.

CH34

- 135 Arrêt d'urgence ventilation dans le bureau coupant l'ensemble des groupes de ventilation - non testé.

CH35

- 91 D - BDS - Fiche technique des groupes de production de froid au R410A groupe A1, limite pratique 0,44 kg/m<sup>3</sup>.  
La fiche technique mentionne une charge dans le groupe de 13,1 kg. Nous préciser la charge d'appoint de fluide frigorigène prévue.

F - Groupe froid dans le local CTA, alimentant la batterie froide de celle-ci.  
PM - D'une manière générale normes NF EN378 à respecter.

EL4

- 142 PV d'autocontrôles non transmis.

EL11

- 128 Coupure générale des installations électriques dans le bureau - non testé.

EC5

- 125 PV des appareils d'éclairage transmis partiellement.

MS 41

- 76 Les plans d'intervention ne sont pas définitifs.

Signaler que le R+1 est interdit au public.

MS 56

70 JACQUET - Installation de détection non testée.

MS 58

65 Coodonateur SSI - SSIgenerie.

JACQUET - Nous transmettre :  
- le synoptique,  
- le plan de zonage,  
- les certificats NF du matériel.

Le nombre et l'implantation des détecteurs dans le plénum de la grande salle est actuellement insuffisant - une détection linéaire est prévue - non installée pour le moment.

MS 65

69 JACQUET - SSI non testé en notre présence.

MS 66

68 JACQUET - MAIRIE DE NOYAREY - Nous rappelons qu'un SSI A doit être surveillé en permanence. Il est aujourd'hui implanté dans le bureau, sans tableau de report. Nous prenons note qu'un tableau de report pourrait être envisagé dans le hall d'entrée : problématique à affiner avec la maîtrise d'ouvrage et le coordonnateur SSI.

L16

67 JACQUET - Prévus remise en lumière et coupure sonorisation puis diffusion d'un message préenregistré - non testé en notre présence.  
Alimentation par AES - note de calcul à nous transmettre.

L44

147 Il manque 1 extincteur CO2 dans la régie.

L82

122 BDS - L82 §2 : les circuits de ventilation desservant les locaux et dégagements non accessibles au public doivent constituer un réseau distinct et complètement séparé des circuits desservant les autres locaux. Cette exigence n'est pas respectée pour les locaux bureau et loges.  
Des clapets CF 1h ont été posés :  
- nous transmettre les PVs de résistance au feu correspondants,  
- cette solution n'est toutefois pas une possibilité réglementaire.

## 7. AVIS DU VÉRIFICATEUR

Voir tableaux en pages suivantes



## VERIFICATION

### Sécurité incendie

#### Nature et étendue des vérifications effectuées :

La mission porte sur les ouvrages, les éléments d'équipements, les aménagements mobiliers et les équipements spécifiques à l'activité de l'établissement, objet du marché de travaux dont les vérifications nous ont été confiées : construction d'une salle polyvalente sur la commune de Noyarey :

- grande salle avec gradins télescopiques,
- hall / foyer / bureau / bar / cuisine,
- loges et sanitaires,
- régie en étage.

Caractéristiques principales :

- superstructure en maçonnerie et béton armé,
- charpente métallique,
- toiture végétalisée,
- chauffage par plancher chauffant,
- raccordement à la chaufferie de la commune.

Pour les installations électriques, les vérifications effectuées ne se substituent pas aux vérifications initiales ou périodiques exigées par le code du travail ( R.4226-14 à R.4226-21)

#### Description sommaire des installations :

Installations électriques alimentées en tarif jaune par EDF.  
Eclairage de sécurité réalisé au moyen de blocs autonomes.

**DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC -****Art.GN****• CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS - GN1 à 3**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GN1	Classement des établissements	PM 106	ERP 3ème catégorie type L avec activité de type N.
GN2	Classement des établissements non isolés entre eux	PM	
GN3	Classement des établissements isolés entre eux	PM	

**• ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE ET CAS PARTICULIERS D'APPLICATION DU REGLEMENT - GN4 à 10**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GN4	Procédure d'adaptation des règles de sécurité	HM	
GN5	Établissements comportant des locaux de type différents	C	
GN6	Utilisations exceptionnelle des locaux	PM	
GN7	Établissements situés dans un immeuble de grande hauteur	SO	
GN8	Principes fondamentaux de conception et d'exploitation d'un établissement pour tenir compte des difficultés rencontrés lors de l'évacuation	C	
GN9	Aménagement d'un établissement nouveau dans des locaux ou bâtiments existants	SO	
GN10	Application du règlement aux établissements existants	SO	

**• CONTROLE DES ETABLISSEMENTS - GN11 et 12**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GN11	Notifications des décisions	PM	
GN12	Justification des classements de comportement au feu des matériaux et éléments de construction	C	

**• TRAVAUX - GN13**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GN13	Travaux dangereux	PM	

**• NORMALISATION - GN14**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GN14	Conformité aux normes . Essais de laboratoires	PM	

**DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DES QUATRE PREMIERES CATEGORIES - Art. GE**

- GENERALITES - GE1

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GE1	Objet	PM	

- CONTROLE DES ETABLISSEMENTS - GE 2 à 5

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GE 2	Dossier de sécurité	PM	
GE 3	Visite de réception	PM	
GE 4	Visites périodiques	PM	
GE 5	Avis relatif au contrôle de la sécurité	PM	

- VERIFICATIONS TECHNIQUES - GE 6 à 10

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GE 6	Généralités	PM	
GE 7	Vérifications techniques assurées par des organismes agréés par le ministère de l'intérieur	C	
GE 8	Types de vérifications	PM	
GE 9	Rapports de vérifications	PM	
GE 10	Obligations des techniciens compétents lors des vérifications	PM	

## CONSTRUCTION APPLICABLE AUX ETABLISSEMENTS DES QUATRE PREMIERES CATEGORIES - Art. CO

- CONCEPTION ET DESSERTE DES BATIMENTS - CO1 à 5

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO1	Conception et desserte	C 107	ERP dernier plancher à moins de 8m du sol. Distribution par cloisonnement traditionnel. Desserte par espaces libres.
CO 2	Voie utilisable par les engins de secours et espace libre	NC 8	VRD non terminés. Préciser l'implantation des bornes fixes. Préciser les zones accessibles aux engins de secours. Nous transmettre la fiche technique des bornes rétractables par clef triangle.
CO 3	Façade et baie accessibles	C	
CO 4	Nombre de façades accessibles et dessertes par des voies ou espaces libres	C	
CO 5	Espaces libres et secteurs	SO	

- ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS - CO6 à 10

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 6	Classement du risque d'incendie	PM 108	Etablissement à risque normal.
CO 7	Isolément latéral entre un établissement recevant du public et les tiers contigus	SO	
CO 8	Isolément entre un établissement recevant du public et les bâtiments situés en vis-à-vis	C 109	Tiers en vis à vis à plus de 8m.

CO 9	Isolement dans un même bâtiment entre un établissement recevant du public et un tiers superposés	SO	
CO 10	Franchissement des parois verticales d'isolement et ou aires libres d'isolement	SO	

• **RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES - CO11 à 15**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 11	Généralités	PM	
CO 12	Résistance au feu des structures et des planchers	C 17	Planchers dalle pleine CF 1/2h. Superstructure en béton armé.
CO 13	Cas particuliers de résistance au feu de certains éléments de structures	C 15	Le vide sanitaire ne sera pas accessible - il contiendra uniquement des conduits M0 ou M1. Structure de toiture en charpente métallique surveillée par détection incendie. Dalle haute et murs du grand local rangement CF 2h.
CO 14	Cas particuliers des bâtiments en rez-de-chaussée	SO	
CO 15	Cas particuliers de certains bâtiments à trois niveaux au plus	SO	

• **COUVERTURES - CO16 à 18**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 16	Généralités	PM	
CO 17	Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur	C 43	Toiture végétalisée ou étanchéité liquide sur dalle béton M0.
CO 18	Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur : cas particuliers	SO	

• **FACADES - CO19 à 22**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 19	Généralités	PM 110	Isolants à minima A2,s3-d0.
CO 20	Réaction au feu des composants et équipements de façade	NC 40	D - MOREL : Bardage ALCOA REYNOBOND - en référence à l'avis technique §2.21 préciser la finition posée et la réaction au feu correspondante. Nous transmettre le PV de réaction au feu correspondant. Par ailleurs l'avis technique est périmé. Bardage ETERNIT NATURA - nous transmettre le PV de réaction au feu du parement. F : Isolant ROCKWOOL laine de roche A1.
CO 20	Revêtements de façade	C	
CO 21	Résistance à la propagation verticale du feu par les façades comportant des baies	SO	
CO 22	Résistance à la propagation verticale du feu par les façades ne comportant pas de baie	SO	

## • DISTRIBUTION INTERIEURE ET COMPARTIMENTAGE - CO23 à 26

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 23	Généralités	PM	
CO 24	Caractéristiques des parois verticales et des portes (cloisonnement traditionnel et secteur)	NC 51	COGNE-MARION / MIB / JACQUET / BDS : Nous transmettre les PV de résistance au feu des cloisons plaques de plâtre. Attestations de l'électricien et du plombier à nous transmettre pour le calfeutrement des parois après passage de leurs réseaux. Des calfeuttements ne sont pas traités (non exhaustif) : bureau / loges notamment. Calfeutrer les ouvertures entre local CTA et grande salle (au-dessus des gaines de ventilation). Le PV PREMDOR PREMAFEU EI30 nous a été transmis, toutefois le plan de localisation ne mentionne pas que les portes régie R+1 / entre salle et hall / entre vestiaire et hall / bureau / office (notées portes CF 1h mais pas de PV correspondant) / entre circulation loges et salle sont concernées. Par ailleurs les jeux de fonctionnement de la porte Moi-17 à va-et-vient entre office et bar sont trop importants.
CO 25	Compartiments	SO	
CO 26	Recoupement des vides	NC 53	Recoupement du plénum de la grande salle (> 300m <sup>2</sup> ) par un écran M0 ou PF 1/4h non réalisé.

## • LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC, LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS - CO27 à 29

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 27	Classement des locaux en fonction de leurs risques	PM 45	Locaux à risques importants : grand rangement. Locaux à risques moyens : petit rangement / local technique / poubelles / sous-station / loges / TGBT / local ménage / réserves R+1.
CO 28 §1	Locaux à risques particuliers importants	NC 24	D : COGNE MARION / MIB - encoffrement CF 2h des conduits de ventilation cheminant dans le grand local rangement - PV de résistance au feu à nous transmettre. Reboucher la traversée de cette gaine par la canalisation électrique.  PV de résistance au feu de la trappe entre locaux rangement et CTA à nous transmettre (attention au sens d'ouverture / attention au CF 1h à minima). Trappe non installée.  PM : demande de dérogation concernant l'absence de sas du grand rangement acceptée. Grand local rangement CF 2h. Bloc-portes MALERBA M602LH EI60
CO 28 §2	Locaux classés à risques particuliers moyens	NC 25	D : COGNE-MARION : Les cloisons entre réserves R+1 et la grande salle et la régie n'étaient pas CF 1h (1 parement par face sans que les 2 parements soient des BA 18). Il nous a été indiqué que cette cloison a été reprise : nous transmettre les

			<p>informations techniques permettant de justifier le CF 1h. Ces cloisons ne sont pas toute hauteur - exigence d'un plafond CF 1h :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plafond plaque de plâtre sur les locaux rangement R+1 (2 plaques) - nature et PV de résistance au feu à transmettre - par ailleurs ce plafond a été découpé,</li> <li>- régie R+1 - le plafond en dalles n'est pas surmonté d'un plafond CF : défavorable.</li> </ul> <p>Local TGBT : traversées de réseaux non calfeutrés. Dans les loges les parements en plaque de plâtre n'étaient pas toute hauteur - pas de confirmation de reprise.</p> <p>MIB : Portes PREMDOR PREMAFEU EI 30 pour le local ménage. Sur votre plan de localisation les portes des réserves R+1 / des loges / du local technique ne sont pas identifiées comme faisant objet du PV : nous transmettre le PV concerné. Pas de ferme-portes sur les locaux de stockage de part et d'autre de la régie.</p> <p>BONNETTE - la porte poubelles ne se ferme pas correctement.</p> <p>F : BONNETTE - portes MALERBA M301L EI30 (TGBT / petit local rangement / local poubelles).</p>
CO 29	Locaux à risques courants et logements du personnel	C	

• **CONDUITS ET GAINES - CO30 à 33**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 30	Généralités	C	
CO 31	Conduits traversant, prenant naissance ou aboutissant dans un local à risques courants ou moyens	C	
CO 32	Conduits traversant, prenant naissance ou aboutissant dans un local à risques importants	SO	
CO 33	Vide-ordures et monte-charge	SO	

• **DEGAGEMENTS - DISPOSITIONS GENERALES - CO34 à 42**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 34	Terminologie	PM	
CO 35	Conception des dégagements	NC 145	<p>Une fosse de rétention des eaux pluviales est creusée en façade Nord : la largeur de dégagement depuis la salle est conservée. Toutefois la pente des talus est proche voire dépasse les 45° (pas de coupe transmise) et de l'eau pourra être stockée : il convient à notre sens de la ceinturer par une clôture. Les VRD ne sont pas terminés, pouvant perturber l'évacuation extérieure.</p>
CO 36	Unité de passage, largeur de passage	C	
CO 37	Saillie et dépôts	C 112	<p>S'assurer que la porte loges sur salle polyvalente pourra s'ouvrir à 180° pour éviter de faire saillie. Cette remarque, formulée depuis le rapport initial, n'a eu aucune réponse de la part ni de la maîtrise</p>

			d'œuvre ni des entreprises concernées. On peut supposer qu'un mouvement de panique en direction de l'issue de secours proche des loges aura tendance à refermer cette porte, qui ne formera alors pas saillie - notre avis est levé sur cette base.
CO 38	Calcul des dégagements	C 113	Salle polyvalente : 413 personnes. 5 dégagements totalisant 16 UP. Hall : 80 personnes. 2 dégagements totalisant 6 UP. Bar : 14 personnes. Personnel : 4 personnes. Effectif total : 511 personnes. 5 dégagements totalisant 16 UP.
CO 39	Calcul des dégagements des locaux recevant du public installés en sous-sol	SO	
CO 40	Enfouissement maximal	SO	
CO 41	Dégagements accessoires et supplémentaires	SO	
CO 42	Balisage des dégagements	C	

- **DEGAGEMENTS - SORTIES - CO43 à 48**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 43	Répartition des sorties et distances maximales à parcourir	C	
CO 44	Caractéristiques des blocs-portes	C	
CO 45	Manoeuvre des portes	C 32	Les portes sont équipées de bouton moletés / barres anti-panique / crémones pompier.
CO 46	Portes des sorties de secours	NC 33	Contrôle d'accès SALTO - dans le sens de l'évacuation l'appui sur la poignée déverrouille la porte - OK. Prendre garde toutefois à ne pas équiper la porte entre hall et grande salle, côté salle.
CO 47	Portes à fermeture automatique	SO	
CO 48	Portes de types spéciaux	SO	

- **DEGAGEMENTS - ESCALIERS - CO49 à 56**

Avis : SO

- **ESPACES D'ATTENTE SECURISES - CO57 à 60**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO57	Les solutions équivalentes	SO	
CO58	Emplois d'un espace	SO	
CO59	Caractéristiques d'un espace	SO	
CO60	Cas d'exonération	NC 114	ERP à simple RDC avec un nombre adapté de dégagements praticables de plain-pied. Toutefois les VRD ne sont pas terminés, limitant le nombre de sorties praticables.

- **TRIBUNES ET GRADINS NON DEMONTABLES - CO61**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO61	Dispositions constructives des tribunes et gradins non démontables	C 88	F : Tribune : marches de giron > 25cm et d'alignement < 35°. 32 places sont également prévues au sol par HUSSON.

			HM : Nous prenons note que les 90 places au sol seront installées ultérieurement, au cas par cas, et ne font pas l'objet du marché de travaux.
--	--	--	--

## AMENAGEMENTS INTERIEURS, AGENCEMENT PRINCIPAL ET MOBILIER - Art. AM

### • GENERALITES - AM1

Avis : PM

### • PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS - AM2 à 8

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
AM2	Produits et matériaux de parois	C	
AM3	Parois des dégagements protégés	NC 50	D : Réaction au feu du voile noir dans éléments menuisés non précisée. Panneaux 3 plis 19mm LALLIARD BOIS MONTAGEPLATTE - pas de PV de réaction au feu M1 associé transmis. Préciser la réaction au feu du voile noir sous plaque de plâtre perforée dans le hall - PV de réaction au feu à transmettre.  F : Sol coulé sur béton. Panneaux MDF 16mm FINSA MDF MEDILAND M1 B-s2,d0 sur support béton armé A1 et lame d'air fermée.
AM4	Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux	NC 48	D : Panneaux 3 plis 19mm LALLIARD BOIS MONTAGEPLATTE - pas de PV de réaction au feu M1 associé à ces panneaux transmis. PV de réaction au feu du voile noir à transmettre. Cabines de sanitaires M2 - aucun PV de réaction au feu transmis.  F : Paroi verticale plaque de plâtre / faïence. Panneaux stratifiés POLYREY PANOPREY STANDARD M2. Panneaux MDF 16mm FINSA MDF MEDILAND M1 B-s2,d0 sur béton armé A1 et lame d'air fermée.
AM5	Plafonds des dégagements non protégés et des locaux	NC 52	D : PVs de réaction au feu à transmettre : Plafond en dalles démontable. Plafonds rayonnants. Plafond de la salle en bois 3 plis 19mm - pas de PV transmis associé à ces panneaux 3 plis justifiant la réaction au feu M1. Voile noir dans éléments menuisés.  PM : Plafond plaque de plâtre.
AM6	Parties transparentes ou translucides incorporés dans les plafonds suspendus ou tendus des dégagements non protégés et des locaux	SO	
AM7	Sols des dégagements non protégés et des locaux	NC 55	D : Nous transmettre le PV de réaction au feu du sol souple. PM : Sol coulé sur béton / carrelage.
AM8	Produits d'isolation	NC 49	D : Nous transmettre le PV de réaction au feu des isolants ci-après : - dans cloison plaque de plâtre, - sous doublages acoustiques menuisés



			<p>et sur plafonds menuisé, - plafonds rayonnants avec isolant laine de roche.</p> <p>PM : Isolant ROCKACIER A1 sur bac acier. Isolant polyuréthane sur dalle béton. Plaque de plâtre 13mm sur isolant PSE. Il nous a été confirmé par MIB qu'il n'y a pas d'isolant ouate de cellulose, lequel était décrit au CCTP.</p>
--	--	--	---

- **ELEMENTS DE DECORATION - AM9 à 10**  
Avis : SO
- **TENTURES, PORTIERES, RIDEAUX ET VOILAGES - AM11 à 14**  
Avis : SO
- **GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, AMENAGEMENT DE PLANCHERS LEGERS EN SUPERSTRUCTURE - AM15 à 20**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
AM15	Principe général de réaction au feu	C 60	Gros mobilier bois 30mm considéré M3.
AM16	Disposition du gros mobilier et de l'agencement principal	C	
AM17	Planchers légers surélevés	C 87	F - HUSSON - Tribune : - structure métallique M0, - revêtement contreplaqué 18mm considéré M3, - moquette FORBO SHOWTIME Cf-s1, - toile latérale FERRARI SOLTIS 86 M1 empêchant l'accès involontaire. HM : nous prenons note que la scène sera installée ultérieurement, et ne fait pas l'objet du marché de travaux.
AM18	Rangées de sièges	C 115	F - Tribune : - rembourrage SIGNATURE F VELTO certifié conforme à AM18, - piétement des sièges métalliques et structure en contreplaqué 15mm, - chaque rangée dispose de 17 sièges > 16 sièges autorisés par AM18 (cf. néanmoins l'atténuation de L28 l'autorisant - avis n°134). HM : Nous prenons note que les 90 places au pied de la tribune ne sont pas prévues dans le cadre du marché de travaux, et seront installées ultérieurement au cas par cas.
AM19	Arbres de Noël et décorations florales	PM	
AM20	Appareils fonctionnant à l'éthanol	SO	

### DESENFUMAGE - DF

- **OBJET, PRINCIPES, APPLICATION - DF1 à 10**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
DF 1	Objet du désenfumage	PM	
DF 2	Documents à fournir -	PM	
DF 3	Principes de désenfumage	NC 116	JACQUET - L'arrêt de la CTA depuis le CMSI à partir de la commande de désenfumage est prévu - non testé.

DF 4	Domaine d'application	C	
DF 5	Désenfumage des escaliers	SO	
DF6	Désenfumage des circulations horizontales encloisonnées et des halls accessibles au public	SO	
DF 7	Désenfumage des locaux accessibles au public	NC 34	D : Nous transmettre les certificats de conformité des châssis de désenfumage (GLASSLAM RPT VEC BT60). Nous transmettre les certificats précisant les surfaces utiles de ces châssis. Désenfumage prévu commandé depuis le CMSI - non testé. Il nous semble que les boîtiers de commande et de réarmement du désenfumage, actuellement dans le local TGBT, devraient se trouver dans la ZF concernée et donc la grande salle.  PM : Prévus en DCE - salle de 413m <sup>2</sup> devant offrir 2,1m <sup>2</sup> de SUE (1/200e) : prévu 3,54m <sup>2</sup> d'extraction en façade Sud et l'identique en amenée d'air en façade Nord.
DF 8	Désenfumage des compartiments	SO	
DF 9	Entretien et exploitation	PM	
DF 10	Vérifications techniques	PM	

## CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE - Art. CH

### • GENERALITES - CH1 à 4

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH1	Objectif et domaine d'application	PM	
CH2	Conformité des appareils et des installations	C 89	CTA CIAT CLIMACIAT AIRTECH 140 CE.
CH3	Sources énergétiques autorisées	C	
CH4	Documents à fournir - Dossier de sécurité	HM	

### • IMPLANTATION DES APPAREILS DE PRODUCTION DE CHALEUR - CH5 à 12

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH5	Installations de puissance utile supérieure à 70 kW	SO	
CH6	Installations de puissance utile inférieure ou égale à 70 kW	SO	
CH7	Galeries techniques	SO	
CH8	Utilisation de combustibles solides	SO	
CH9	Évacuation des produits de combustion	SO	
CH10	Moyens de lutte contre l'incendie	SO	
CH11	Sous stations	NC 29	D - BONNETTE : Une barre anti-panique doit être prévue sur la porte de la sous-station. TDMI / BONNETTE : VB et VH non protégées par grilles. Absence de bac de rétention. ZEBRA 3 - préciser la nature du fluide primaire (vapeur ou eau surchauffé haute température ?). Nous confirmer les hypothèses qui nous avaient été indiquées au DCE : puissance 180 kW, primaire 120°C.

			Préciser l'emplacement et la nature de la coupure extérieure du fluide primaire. F : Porte ouvrant dans le sens de la sortie. Coupure extérieure électricité.
CH12	Générateurs électriques	SO	
CH12-1	Installation de cogénération	SO	

- STOCKAGE DES COMBUSTIBLES - CH13 à 17**

Avis : SO

- CHAUFFAGE A EAU CHAUDE, A VAPEUR ET A AIR CHAUD - CH23 à 25**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH23	Équipement des chaudières	SO	
CH24	Production d'air chaud à combustion	SO	
CH25	Fluide caloporteurs	C	

- EAU CHAUDE SANITAIRE - CH26 à 27**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH26	Production d'eau chaude sanitaire	C	
CH27	Calorifugeage	C 78	Calorifuges KAIMANN FEF KAIFLEX ST B-s3,d0.

- TRAITEMENT D'AIR ET VENTILATION - CH28 à 43**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH28	Installations de ventilation	PM 117	Ventilation de confort pour la grande salle et certains locaux annexes. VMC simple flux pour les locaux à pollution spécifique.

- VENTILATION DE CONFORT - CH29 à 40**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH29	Température de l'air	C	
CH32	Circuits de distribution et de reprise d'air	C 90	Conduits en tôle d'acier galvanisée M0.
CH33	Prises et rejets d'air	C	
CH34	Dispositifs de sécurité	NC 135	Arrêt d'urgence ventilation dans le bureau coupant l'ensemble des groupes de ventilation - non testé.
CH35	Production, transport et utilisation du froid	NC 91	D - BDS - Fiche technique des groupes de production de froid au R410A groupe A1, limite pratique 0,44 kg/m3. La fiche technique mentionne une charge dans le groupe de 13,1 kg. Nous préciser la charge d'appoint de fluide frigorigène prévue.  F - Groupe froid dans le local CTA, alimentant la batterie froide de celle-ci. PM - D'une manière générale normes NF EN378 à respecter.
CH36	Centrale de traitement d'air	C	
CH37	Batteries de résistances électriques	SO	
CH38	Filtres	C 92	Centrale traitant 13000 m3/h :

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- prévu un détecteur autonome déclencheur sensible aux fumées, installé en aval du caisson de traitement d'air et à l'origine des conduits de distribution et commandant l'arrêt des ventilateurs / la fermeture d'un registre métallique en aval des filtres / s'il y a lieu la coupure de l'alimentation électrique des batteries de chauffe - FINSECUR CARAIBES conforme NF S61-961,</li> <li>- filtres TITANAIR TITAPAK et TITANAIR TITAFIBRE M1,</li> <li>- une signalétique "danger d'incendie, filtres empoussiérés inflammables" est installée,</li> <li>- prévus des prises de pression et un manomètre permettant de vérifier la perte de charge des filtres.</li> </ul>
CH39	Entretien des filtres	PM	
CH40	Unités de toiture monoblocs	SO	

• VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE - CH41 à 43

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH41	Principes de sécurité des installations de V.M.C.	C 94	VMC qui n'est pas conçue à fonctionnement permanent. Pas d'exigence de clapets. Conduits en tôle d'acier galvanisé.
CH42	Mise en place de dispositifs d'obturation	C	
CH43	Fonctionnement permanent du ventilateur	SO	

• APPAREILS INDEPENDANTS DE PRODUCTION, EMISSION DE CHALEUR - CH44 à 56

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH44	Définitions et généralités	C 93	Plafonds rayonnants et radiateurs eau chaude.
CH45	Appareils électriques production-émission	SO	
CH46	Appareils de combustion	SO	
CH47	Limites d'emploi des appareils à combustion	SO	
CH48	Règles d'installation des appareils à combustion	SO	
CH49	Combustible	SO	
CH50	Conduits de raccordement	SO	
CH51	Évacuation des produits de combustion	SO	
CH52	Appareils à combustion liquide	SO	
CH53	Aérothermes, tubes rayonnants et panneaux radiants à gaz	SO	
CH54	Système de chauffage par tubes rayonnants à génération centralisée	SO	
CH55	Cheminées à foyer ouvert ou fermé inserts et appareils fonctionnant à l'éthanol	SO	
CH56	Appareils de chauffage en terrasse	SO	

• ENTRETIEN ET VERIFICATION - CH57 à 58

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH57	Entretien	PM	
CH58	Vérifications techniques	PM	

**INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES - Art.  
GZ**

Avis : SO

**INSTALLATIONS ELECTRIQUES - Art. EL**• **DISPOSITIONS GENERALES - EL1 à 4**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
EL1	Objectifs	PM	
EL2	Documents à fournir	PM	
EL3	Définitions	PM	
EL4	Règles générales	NC 142	PV d'autocontrôles non transmis.

• **REGLES D'INSTALLATION - EL5 à 11**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
EL5	Locaux de service électrique	C	
EL6	Matériel à haute tension ou avec diélectriques pouvant émettre des vapeurs inflammables ou toxiques	SO	
EL7	Implantation des groupes électrogènes	SO	
EL8	Batteries d'accumulateurs et matériels associés (chargeurs, onduleurs)	C	
EL9	"Tableaux ""normaux""	C	
EL10	"Canalisations des installations ""normal-remplacement""	C	
EL11	Appareillage et appareils d'utilisation	NC 128	Coupure générale des installations électriques dans le bureau - non testé.

• **INSTALLATIONS DE SECURITE - EL12 à 17**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
EL12	Alimentation électrique des installations de sécurité	C	
EL13	Alimentation électrique de sécurité	SO	
EL14	Alimentation électrique des installations de sécurité par dérivation issue du tableau principal	SO	
EL15	Tableaux des installations de sécurité alimentés par une alimentation électrique de sécurité	SO	
EL16	Circuits d'alimentation en énergie des installations de sécurité	SO	
EL17	Signalisations	SO	

• **MAINTENANCE, EXPLOITATION ET VERIFICATIONS - EL18 à 19**

Avis : PM

• **INSTALLATIONS TEMPORAIRES - EL20 à 23**

Avis : HM

**ECLAIRAGE - Art. EC**• **DISPOSITIONS GENERALES - EC1 à 5**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
EC1	Objectifs	PM	
EC2	Règles générales	PM	
EC3	Définition des différents éclairages	PM	
EC4	Documents à fournir	PM	
EC5	Appareils d'éclairage	NC 125	PV des appareils d'éclairage transmis partiellement.

• **ECLAIRAGE NORMAL - EC6**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
EC6	Règles de conception et d'installation	C 152	Commande du pupitre régie et depuis le TGBT, commandes inaccessibles au public.

• **ECLAIRAGE DE SECURITE - EC7 à 15**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
EC7	Conception générale	C	
EC8	Fonction de l'éclairage de sécurité	C	
EC9	Éclairage d'évacuation	C	
EC10	Éclairage d'ambiance ou d'anti-panique	C	
EC11	Conception de l'éclairage de sécurité à source centralisée constituée d'une batterie d'accumulateurs	SO	
EC12	Conception de l'éclairage de sécurité par blocs autonomes	C	
EC13	Maintenance et entretien	PM	
EC14	Exploitation	PM	
EC15	Vérifications	PM	

**ASCENSEURS, ESCALIERS MECANQUES ET TROTTOIRS ROULANTS DANS LES ERP  
DU 1ER GROUPE - Art. AS**

Avis : SO

**INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION - Art. GC**• **GENERALITES - GC1**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GC1	Domaine d'application et définitions	C 77	Fourneau de 10,1 kW dans la cuisine < 20 kW.

• **DISPOSITIONS GENERALES - GC2 à 8**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GC2	Documents à fournir - Dossier de sécurité	HM	
GC3	Conformité des appareils de cuisson et de remise en température	C	

GC4	Dispositif d'arrêt d'urgence de l'alimentation en énergie des appareils de cuisson ou de remise en température	C 129	Arrêt d'urgence cuisine sur l'armoire TD.
GC5	Règles générales d'installations des appareils	C	
GC6	Dispositions complémentaires	C	
GC7	Production eau chaude sanitaire	SO	
GC8	Moyen d'extinction	C	

- GRANDES CUISINES - GC9 à 11**

Avis : SO

- OFFICE DE REMISE EN TEMPERATURE - GC12 à 14**

Avis : SO

- ILOTS DE CUISSON INSTALLES DANS LES SALLES DE RESTAURATION - GC15 à 17**

Avis : SO

- MODULES OU CONTENEURS SPECIALISES - GC18**

Avis : SO

- APPAREILS INSTALLES DANS LES LOCAUX ACCESSIBLES OU NON AU PUBLIC - GC19 à 20**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GC19	Limite de puissance utile des appareils	C	
GC20	Conditions d'installation	C	

- ENTRETIEN ET VERIFICATIONS - GC21 à 22**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GC21	Entretien	PM	
GC22	Vérifications techniques	PM	

## MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE - Art. MS

- GENERALITES - MS1 à 3**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 1	Différents moyens de secours	PM	
MS 2	Dispositions particulières	PM	
MS 3	Documents à fournir	PM	

- MOYENS D'EXTINCTION - MS4**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 4	Différents moyens d'extinction	PM	

- BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE PRIVES ET POINTS D'EAU - MS5 à 7**

Avis : HM

- **BRANCHEMENTS ET CANALISATIONS - MS8 à 13**

Avis : HM

- **ROBINETS D'INCENDIE ARMES - MS14 à 17**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 14	Généralités	SO	
MS 15	Emplacements	HM	
MS 16	Alimentation	HM	
MS17	Pression	HM	

- **COLONNES SECHES - MS18 à 21**

Avis : SO

- **COLONNES EN CHARGE (DITES COLONNES HUMIDES) - MS22 à 24**

Avis : SO

- **INSTALLATION D'EXTINCTION AUTOMATIQUE OU A COMMANDE MANUELLE - MS25 à 30**

Avis : SO

- **DEVERSOIRS PONCTUELS - MS31 à 34**

Avis : SO

- **ELEMENTS DE CONSTRUCTIONS IRRIGUES - MS35 à 37**

Avis : SO

- **APPAREILS MOBILES ET MOYENS DIVERS - MS38 à 40**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 38	Caractéristiques	C	
MS 38	Objet	C 74	Extincteurs à eau pulvérisée de 6L pour 200m <sup>2</sup> avec mini 1 par niveau. Extincteurs CO2 proches des installations électriques.
MS 39	Emplacement	C	
MS 40	Moyens divers	SO	

- **DISPOSITIONS VISANT A FACILITER L'ACTION DES SAPEURS POMPIERS - MS41 à 44**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 41	Affichage du plan de l'établissement	NC 76	Les plans d'intervention ne sont pas définitifs. Signaler que le R+1 est interdit au public.
MS 42	Moyens pour faciliter l'action des sapeurs pompiers	PM	
MS 43	Tours d'incendie	SO	
MS 44	Trémies d'attaque	SO	

- **SERVICE DE SECURITE - MS45 à 52**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
---------	--------------------------	------	--------------



MS 45	Généralités	PM	
MS 46	Composition et mission du service	PM	
MS 47	Consignes	HM	
MS 48	Formation et qualification du personnel du service de sécurité incendie	PM	
MS 49	Service assuré par les sapeurs-pompiers	PM	
MS 50	Poste de sécurité	C 72	Matériel central dans le bureau.
MS 51	Exercices d'instruction	PM	
MS 52	Présence de l'exploitant	PM	

• **SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - MS53 à 55**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 53	Objet	PM	
MS 54	Zones, terminologie	PM	
MS 55	Conception des zones	C	

• **SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME DE DETECTION INCENDIE - MS56 à 58**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 56	Principes généraux	NC 70	JACQUET - Installation de détection non testée.
MS 57	Contraintes liées au système de détection incendie	HM	
MS 58	Obligations de l'installateur et de l'exploitant	NC 65	Coodonateur SSI - SSIngenierie. JACQUET - Nous transmettre : - le synoptique, - le plan de zonage, - les certificats NF du matériel.  Le nombre et l'implantation des détecteurs dans le plénum de la grande salle est actuellement insuffisant - une détection linéaire est prévue - non installée pour le moment.

• **SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE (S.M.S.I) - MS59 à 60**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 59	Généralités	C 66	Matériels justifiant d'une associativité.
MS 60	Automatismes	C	

• **SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME D'ALARME - MS61 à 67**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 61	Terminologie	PM	
MS 62	Classement du système d'alarme	C 71	Absence de temporisation.
MS 63	Utilisation de l'alarme générale sélective	PM	
MS 64	Principes généraux d'alarme	C 73	Diffuseurs lumineux dans les douches et les sanitaires.
MS 65	Conditions générales d'installation	NC 69	JACQUET - SSI non testé en notre présence.
MS 66	Conditions spécifiques applicables aux	NC 68	JACQUET - MAIRIE DE NOYAREY - Nous

	équipements d'alarme des types 1 et 2		rappelons qu'un SSI A doit être surveillé en permanence. Il est aujourd'hui implanté dans le bureau, sans tableau de report. Nous prenons note qu'un tableau de report pourrait être envisagé dans le hall d'entrée : problématique à affiner avec la maîtrise d'ouvrage et le coordonnateur SSI.
MS 67	Conditions d'exploitation	HM	

• **SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - ENTRETIEN ET CONSIGNES D'EXPLOITATION - MS68 à 69**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS68	Entretien	PM	
MS69	Consignes d'exploitation	PM	

• **SYSTEME D'ALERTE - MS70 à 71**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS70	Définition, règles générales	C	
MS71	Communications radioélectriques	SO	

• **ENTRETIEN, VERIFICATIONS ET CONTROLES - MS72 à 75**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 72	Entretien et signalisation	HM	
MS 73	Vérifications techniques	PM	
MS 74	Contrôles	PM	
MS 75	Autres obligations de l'exploitant	PM	

**MESURES APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS (TYPE L) - Art. L1 à 18**

• **GENERALITES - L1 à 5**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L1	Établissements assujettis	PM 119	Salle polyvalente de type L.
L2	Promenoirs, bergeries	SO	
L3	Calcul de l'effectif	C 120	Utilisation en salle de spectacle, public assis uniquement : 234 personnes. Utilisation en salle polyvalente 1 pers/m <sup>2</sup> , hall + grande salle : 493 personnes.
L4	Parc de stationnement couvert	SO	
L5	Plans	PM	

• **CONSTRUCTION - L6 à 9**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L6	Conception de la distribution intérieure	C	
L7	Enfouissement	SO	
L8	Locaux à risques particuliers	C	
L9	Petites salles d'exposition ouvrant sur un hall	SO	

- **DEGAGEMENTS - L10 à 11**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L10	Sorties	PM	
L11	Équipements particuliers	HM	

- **MESURES APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS - CHAUFFAGE ET VENTILATION - L12**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L12	Domaine d'application	C	

- **INSTALLATIONS ELECTRIQUES - L13**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L13	Dispositif de réglage des lumières et de la sonorisation	C	

- **MOYENS DE SECOURS - L14 à 17**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L14	Service de sécurité incendie	HM	
L15	Système de sécurité incendie	C	
L16	Équipement d'alarme	NC 67	JACQUET - Prévu remise en lumière et coupure sonorisation puis diffusion d'un message préenregistré - non testé en notre présence. Alimentation par AES - note de calcul à nous transmettre.
L17	Système d'alerte	C	

### MESURES APPLICABLES AUX SALLES (TYPE L) - Art. L18 à 35

- **GENERALITES - L18 à 19**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L18	Terminologie	PM	
L19	Installations particulières	PM	

- **DEGAGEMENTS - L20 à 25**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L20	Circulation dans les salles	C 133	Effectif < 200 personnes dans la tribune : 2 dégagements totalisant 4 UP.
L21	Personnes handicapées circulant en fauteuil roulant	C	
L22	Pentes des salles	SO	
L23	Sorties	SO	
L24	Portes des loges du public	SO	
L25	Vestiaires	C	

- **AMENAGEMENTS - L26 à 29**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L26	Gradins	C 121	Dessous des gradins inaccessibles.
L27	Éléments de séparation	SO	
L28	Rangées de sièges	C 134	Cet article autorise des rangées de plus de 16 sièges, en modification de AM18 (17 sièges prévus). Néanmoins il impose une majoration des dégagements (point n°6 de L28) : - majoration d'1/3 du nombre de sorties et d'UP de la salle - 413 personnes soit exigence de 2 dégagements totalisant 6 UP - avec la majoration 3 dégagements totalisant 8UP - réalisé 5 dégagements totalisant 16 UP, - chaque sortie de la salle fait 3 UP minimum - réalisé.
L29	Sièges mobiles	SO	

- **DESENFUMAGE - L30**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L30	Domaine d'application	C	
L31	Chauffage et gaz	C	

- **CHAUFFAGE ET GAZ - L31**

Avis : SO

- **ECLAIRAGE - L32 à 34**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L32	Éclairage normal et éclairage scénique	C	
§1	Implantation de la commande d'un des circuits de l'éclairage normal	C	
L33	Éclairage de sécurité	C	
L34	Éclairage d'ambiance	SO	

- **MOYENS DE SECOURS - L35**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L35	Moyens d'extinction	C	

## MESURES APPLICABLES AUX INSTALLATIONS DE PROJECTION ET AUX EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE REGIE - Art. L36 à 48

- **GENERALITES - L36 à 38**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L36	Domaine d'application	PM	
L37	Terminologie	PM	
L38	Films et écrans de projection	C 85	Ecran de projection ALKOR VULCAN SCENIC 1238 M1.

- **INSTALLATIONS EN REGIE OU LOCAL DE PROJECTION - L39 à 44**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L39	Isolement	C	
L40	Aménagements	C	
L41	Appareils	HM	
L42	Chauffage - Ventilation	C	
L43	Éclairage	C	
§2	Éclairage de sécurité dans les régies et les locaux de projection	C	
L44	Moyens d'extinction	NC 147	Il manque 1 extincteur CO2 dans la régie.

- INSTALLATION DANS LA SALLE - L45 à 48**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L45	Généralités	HM	
L46	Aménagements et appareils	HM	
L47	Installation électrique alimentant les appareils de projection	SO	
L48	Moyens d'extinction	HM	

### MESURES APPLICABLES AUX ESPACES SCENIQUES (TYPE L) - Art. L49 à 79

- GENERALITES - L49 à 58**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L 49	Terminologie	PM	
L 50	Aménagements	HM 150	Espace scénique hors mission dans le cadre de notre contrôle technique - la scène sera installé ultérieurement.
L 51	Loges, foyers d'artistes et leurs annexes	C	
L52	Installations de gaz	SO	
L53	Installations électriques	C	
L54	Éclairage de sécurité	C	
L 55	Emploi d'artifices et de flammes	HM	
L 56	Contrôle de la réaction au feu des décors	HM	
L 57	Vérifications techniques et précautions d'exploitation	HM	
L58	Désenfumage des magasins de décors et d'accessoires	HM	

- ESPACE SCENIQUE ISOLABLE DE LA SALLE - L59 à 71**

Avis : SO

- ESPACE SCENIQUE INTEGRES A LA SALLE - L72 à 75**

Avis : SO

- ESPACE SCENIQUE ADOSSE FIXE - L76 à 79**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L76	Généralités	PM 151	La scène ne fait pas partie du marché de travaux.
L77	Dégagements	C	
L78	Aménagements techniques	HM	
L79	Décors	HM	

**MESURES APPLICABLES AUX LOCAUX ANNEXES (TYPE L) - Art. L80 à 85**• **GENERALITES - L80**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L80	Domaine d'application	PM	

• **CONSTRUCTION - L81**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L81	Isolement et distribution intérieurs	C	

• **MESURES APPLICABLES AUX LOCAUX ANNEXES - CHAUFFAGE - VENTILATION - L82**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L82	Domaine d'application	NC 122	BDS - L82 §2 : les circuits de ventilation desservant les locaux et dégagements non accessibles au public doivent constituer un réseau distinct et complètement séparé des circuits desservant les autres locaux. Cette exigence n'est pas respectée pour les locaux bureau et loges. Des clapets CF 1h ont été posés : - nous transmettre les PVs de résistance au feu correspondants, - cette solution n'est toutefois pas une possibilité réglementaire.

• **INSTALLATIONS ELECTRIQUES - L83**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L83	Loges des artistes et leurs annexes	C	

• **ECLAIRAGE - L84**

Avis : SO

• **MOYENS DE SECOURS - L85**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L85	Moyens d'extinction	C	

**RESTAURANTS ET DEBITS DE BOISSON (TYPE N) - Art. N**• **GENERALITES - N1 à 2**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
N1	Établissements assujettis	PM 123	Bar activité de type N.
N2	Calcul de l'effectif	C 124	7m de comptoir à raison de 2 personnes /m <sup>2</sup> : 14 personnes.

• **CONSTRUCTION - N3 à 5**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS

N3	Conception de la distribution intérieure	C	
N4	Parc de stationnement couvert	SO	
N5	Isolement des salles	C	

- **DEGAGEMENTS - N6 à 8**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
N 6	Dégagements accessoires	SO	
N 7	Circulations secondaires	SO	
N 8	Vestiaires	C	

- **DESENFUMAGE - N9**

Avis : SO

- **CHAUFFAGE - N10**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
N10	Domaine d'application	C	

- **INSTALLATIONS SPECIFIQUES - N11**

Avis : SO

- **INSTALLATIONS - ECLAIRAGE - N12 à 13**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
N12	Eclairage par bougies	PM	
N13	Éclairage de sécurité	C	

- **APPAREILS DE CUISSON ET DE REMISE EN TEMPERATURE - N14 à 15**

Avis : SO

- **MOYENS DE SECOURS - N16 à 20**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
N 16	Moyens d'extinction	C	
N 17	Mise en oeuvre	PM	
N 18	Système d'alarme	C	
N 19	Système d'alerte	C	
N 20	Précautions d'exploitation	PM	

## 8. MATÉRIEL DE MESURE ET D'ESSAI UTILISÉ

Néant



## 9. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

## Documents examinés : Sécurité incendie

Intitulé	Auteur
CCTP lot 13, plan ELE 00.	
déclaration de conformité spot SEMA	
Détail complexe de toiture GUILLAUME GIROD ARCHITECTURE du 30/09/2014	GUILLAUME GIROD ARCHITECTURE
Dossier BDS reçu le 20/11/2015	BDS GENIE CLIMATIQUE Mr DE BECHILLON
Dossier BDS reçu le 20/11/2015 - Fiche technique CIAT AQUACIAT2 ILDH 300V R410A	BDS GENIE CLIMATIQUE Mr DE BECHILLON
Dossier BDS reçu le 20/11/2015 - Fiche technique CIAT AQUACIAT2 ILDH 300V R410A - Plans ventilation	BDS GENIE CLIMATIQUE Mr DE BECHILLON
Dossier BDS reçu le 20/11/2015 - Fiche technique CIAT CLIMACIAT AIRTECH 140	BDS GENIE CLIMATIQUE Mr DE BECHILLON
Dossier BDS reçu le 20/11/2015 - Plans ventilation	BDS GENIE CLIMATIQUE Mr DE BECHILLON
Dossier BDS reçu le 26/01/2016	BDS GENIE CLIMATIQUE Mr DE BECHILLON
Dossier BDS reçu le 26/01/2016 - Déclaration CE CIAT CLIMACIAT AIRTECH 140	BDS GENIE CLIMATIQUE Mr DE BECHILLON
Dossier BDS reçu le 26/01/2016 - Déclaration de performance KAIMANN n°DOP ST 07052013001 FEF KAIFLEX ST	BDS GENIE CLIMATIQUE Mr DE BECHILLON
Dossier BDS reçu le 26/01/2016 - Discussion téléphonique GUILLAUME GIROD du 11/02/2016	BDS GENIE CLIMATIQUE Mr DE BECHILLON
Dossier BDS reçu le 26/01/2016 - PV IFTH n°12-04852L TITANAIR TITAPAK et n°14-02442L TITANAIR TITAFIBRE - Fiche technique FINSECUR CARAIBES - Certificat NF-SSI FINSECUR CARAIBES n°DAD028A0	BDS GENIE CLIMATIQUE Mr DE BECHILLON
Dossier de 1ère réunion de chantier HUSSON INTERNATIONAL transmis le 01/04/2015	HUSSON INTERNATIONAL M. HAXAIRE
Dossier HUSSON INTERNATIONAL reçu le 13/01/2016	HUSSON INTERNATIONAL M. HAXAIRE
Dossier HUSSON INTERNATIONAL reçu le 13/01/2016 - Atetstation FCBA n°AM18-13-099/1 SIGNATURE F VELTO	HUSSON INTERNATIONAL M. HAXAIRE
Dossier HUSSON INTERNATIONAL reçu le 13/01/2016 - PV CRET n°2013/053 FORBO SHOWTIME - PV IFTH n°LYC-11-1112L FERRARI SOLTIS 86	HUSSON INTERNATIONAL M. HAXAIRE
Dossier HUSSON INTERNATIONAL reçu le 16/12/2015	HUSSON INTERNATIONAL M. HAXAIRE
Dossier HUSSON INTERNATIONAL reçu le 26/08/2015	HUSSON INTERNATIONAL M. HAXAIRE
Dossier MIB remis le 22/02/2016	MIB
Dossier MIB remis le 22/02/2016 - Fiche technique LALLIARD BOIS MONTAGEPLATTE - Plan de localisation	MIB
Dossier MIB remis le 22/02/2016 - Fiche technique LALLIARD BOIS MONTAGEPLATTE - PV FCBA FINSA MDF MEDILAND M1 - Plan de localisation	MIB
Dossier MIB remis le 22/02/2016 - Fiche technique LALLIARD BOIS MONTAGEPLATTE - PV FCBA FINSA MDF MEDILAND M1 - PV LNE n°P131541 POLYREY PANOPREY STANDARD - Plan de localisation	MIB
Dossier MIB remis le 22/02/2016 - Fiche technique LALLIARD BOIS PONTAGEPLATTE	MIB
Dossier MIB remis le 22/02/2016 - Fiche technique LALLIARD BOIS PONTAGEPLATTE - PV FCBA FINSA MDF MEDILAND M1	MIB
Dossier MIB remis le 22/02/2016 - Fiche technique LALLIARD BOIS PONTAGEPLATTE - PV FCBA FINSA MDF MEDILAND M1 - PV LNE n°P131541 POLYREY PANOPREY STANDARD	MIB

Dossier MOREL remis le 22/02/2016 - Avis technique ALCOA REYNOBOND n°2/11-1442	MOREL SARL
Dossier MOREL remis le 22/02/2016 - Avis technique ALCOA REYNOBOND n°2/11-1442 - Avis technique ETERNIT NATURA n°2/12-1506	MOREL SARL
Dossier SARL HORS D'EAU reçu le 17/11/2014	HORS D'EAU
Dossier SARL HORS D'EAU reçu le 17/11/2014 - Avis technique ROCKACIER C SOUDABLE n°5/12-2276	HORS D'EAU
Dossier transmis par MIB le 22/02/2016 - PV EFECTIS n°EFR-14-000443 PREMDOR PREMAFEU	MIB
Installations électriques schéma TGBT	
Mail CEBEA du 02/02/2015 - Plan 3c	CEBEA M. MARAZANO
Mail de L'ENTREPOT DU SPECTACLE du 22/02/2016	L'ENTREPOT DU SPECTACLE M. HEBERT
Mail devis MALERBA joint SERRURERIE GENERALE BONNETTE du 02/06/2015	SERRURERIE GENERALE BONNETTE M. BONNETTE
Mail entreprise JACQUET du 09/02/2016	
Mail et détails joints SERRURERIE GENERALE BONNETTE du 07/05/2015	SERRURERIE GENERALE BONNETTE M. BONNETTE
Mail ETSE JACQUET du 16/11/2015 - Fiche technique fourneau BACCHUS	JACQUET ELEC JACQUET Gérard
Mail ETSE JACQUET du 16/11/2015 et carnet de câbles joint	JACQUET ELEC JACQUET Gérard
Mail ETSE JACQUET du 16/11/2015 et plans SSI joints	JACQUET ELEC JACQUET Gérard
Mail GERARD ET PEYSSON du 30/06/2015 - Documentation technique SALTO	COMMUNE DE NOYAREY M. SGAMBATO
Mail HUSSON INTERNATIONAL du 12/02/2016	HUSSON INTERNATIONAL M. CHARRIER
Mail HUSSON INTERNATIONAL du 27/01/2016 et plans joints	HUSSON INTERNATIONAL M. CHARRIER
Mail L'ENTREPOT DU SPECTACLE du 01/03/2016	L'ENTREPOT DU SPECTACLE M. HEBERT
Mail L'ENTREPOT DU SPECTACLE du 22/02/2016	
Mail L'ENTREPOT DU SPECTACLE du 24/02/2016 - PV LNE n°N030553 ALKOR VULCAN SCENIC 1238	L'ENTREPOT DU SPECTACLE M. HEBERT
Mail MCS ALU du 01/06/2015 et détails joints	MCS ALU
Mail SAS JACQUET du 01/02/2016	JACQUET ELEC JACQUET Gérard
Mail SERRURERIE BONNETTE du 11/06/2015 - Détails MALERBA joints	SERRURERIE GENERALE BONNETTE M. BONNETTE
Mails SERRURERIE BONNETTE du 12/11/2015 - Certificat NF n°05/01.23 et extensions MALERBA M301L	SERRURERIE GENERALE BONNETTE M. BONNETTE
Mails SERRURERIE BONNETTE du 12/11/2015 - Certificat NF n°05/01.23 et extensions MALERBA M602LH	SERRURERIE GENERALE BONNETTE M. BONNETTE
Plan CEBEA n°EXE-3b reçu le 20/01/2015	CEBEA M. MARAZANO
Plans CEBEA n°EXE 1C et 2D reçus le 07/11/2014	CEBEA M. MARAZANO
Plans EXE ELE 01/02/03 ind B	
Plans EXE ELE 01/02/03 ind B schéma TGBT armoire TD1	
schéma HAGER TD Cuisine du 30/09/15.	
Schéma HAGER TGBT, TD cuisine	
Schéma m2ei	
Schéma TGBT	
Schéma TGBT, TD cuisine	